REBELL® orange

Pièges oranges pour la surveillance du vol de la mouche de la carotte

16 Pièges

Andermatt France

Mode d'emploi REBELL® orange

Application

Surveillance du vol de la mouche de la carotte *(Psila rosae)*

Larve et adulte de la mouche de la carotte *(Psila rosae)*

Installation des pièges dans le champ

Pour une surveillance sûre, observer les points suivants:

- Placer les pièges verticalement au-dessus des feuilles (carotte, céleri, persil, fenouil, panais). Pour cela, utiliser des perches de 80 cm de long avec une pince vissée ou une cornière avec une pince à part (voir illustration).
- Placer au moins 2 pièges par parcelle, au bord du champ près des haies, des arbres ou des cultures plus hautes (maïs, pommes de terre, etc.).
- Changer les pièges régulièrement, au moins une fois par semaine.
- Les années avec des températures normales, la 1ère génération hivernante apparaît en Suisse fin avril – début juin, la seconde génération fin juin – début août et la troisième dès septembre. Observez les recommandations des stations phytosanitaires.
- Remplacer les pièges si le glue devient blanchâtre en automne à cause du brouillard ou du gel.

REBELL® orange

Contrôle des insectes capturés

Les mouches de la carotte capturées peuvent être identifiées selon les caractéristiques suivantes:
Grandeur ~ 5 mm, tête jaune avec des yeux rouges, thorax et dos noirs, pattes jaunes, ailes claires et transparentes. En cas d'incertitude, emballez les pièges dans un plastique transparent ou du papier de cellophane et envoyez-les à un spécialiste qui marquera les mouches de la carotte sur l'extérieur de l'emballage

Mouche de la carotte adulte

Seuil de tolérance se basant sur le nombre critique des captures

Les valeurs suivantes servent de seuil, en-dessus duquel des pertes économiques peuvent se produire:

- lors d'emploi d'insecticides contre les mouches adultes (application foliaire): 1 mouche par piège et par semaine
- lors d'emploi de granulés contre les larves: 1 mouche par piège et par jour

Vu que les dégâts apparaissent au plus tôt 4 semaines après la ponte des œufs, on ne doit plus traiter pendant les 4 semaines précédant la récolte.

REBELL® orange

Nettoyage et ré-emploi

Il est possible d'enlever la glue et les insectes piégés avec le dissolvant biologique **«Glurex forte»**. Les pièges peuvent ensuite être à nouveau englués pour un nouvel emploi.

Déclaration de marchandise

Polypropylène avec adhésif spécial pour insectes TANGLE-TRAP. Exempt de cadmium.

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- S 02 Conserver hors de la portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Qualité suisse

REBELL® by Agroscope est une marque développée et enregistrée par Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW, CH-8820 Wädenswil.

Fabriqué par le centre pour handicapés BSZ, CH-8840 Einsiedeln.

Vente par Andermatt Biocontrol AG, CH-6146 Grossdietwil.

Photos: ACW

12/18

Andermatt France

Andermatt France SAS
Cré@ticité Bat A · Technopole Izarbel · 64210 Bidart
Tel. +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr · www.andermatt.fr